Les crédits

pourrait, où on devrait aménager un parc, mais qui sont maintenant convoités par le développement économique.

Il importe donc que nous gelions les ressources et le trésor des parcs canadiens et que nous prenions l'engagement, comme gouvernement, comme pays, de compléter le réseau des parcs d'ici l'an 2000. Cet engagement, je l'ai contracté, et je peux dire à la Chambre que c'est ce sur quoi nous travaillons présentement au gouvernement. Dans mon ministère, c'est le document essentiel; au gouvernement, c'est l'un des deux ou trois dossiers les plus importants. C'est de constituer ce plan d'action environnemental pour les cinq prochaines années qui va viser à poser les premiers jalons de la réalisation du développement durable dans l'ensemble du pays. L'un des aspects importants de ce plan d'action sera justement de réaliser la mise en oeuvre de l'engagement de compléter le réseau d'ici l'an 2000.

Je voudrais dire un mot tout de suite, avant de me prêter aux questions, sur un engagement additionnel qui nous est proposé: celui de fixer d'une façon arithmétique, précise et formelle un pourcentage de 12 p. 100 du Canada pour les fins de parcs. Ce chiffre de 12 p. 100 est tiré du rapport de la Commission Brundtland.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre, madame la Présidente, qu'il s'agit d'une proposition générale qui ne s'adresse en aucune façon de manière particulière au Canada, et la proposition du Rapport Brundtland ne fait pas de distinction entre de tout petits pays qui sont totalement développés et où il faut tout de suite préserver de très rares espaces verts qui sont en péril, et un grand pays comme le nôtre où nous avons des immensités.

Alors, est-ce que la règle de 12 p. 100 s'applique de façon coercitive et contraignante au Canada? Non, madame la Présidente! Je ne sais pas quel est le pourcentage exact. Je ne pense pas, par exemple, savoir sur quelles normes mon collègue se fonde pour dire que pour le sauvetage des espaces verts au Canada, il faut fixer l'objectif à 12 p. 100. Pourquoi 12 p. 100? Pourquoi pas 14 p. 100? Pourquoi pas 8 p. 100? Pourquoi pas 9 p. 100? Nous avons 6 p. 100 présentement. Six p. 100 du Canada, c'est déjà plus grand que beaucoup de pays du monde entier.

Alors, est-ce que nous devons faire plus? Je crois que oui. Je crois que nous devrions nous diriger vers un accroissement du pourcentage. Mais l'important pour moi, c'est d'abord et avant tout de créer des parcs là où il faut les créer, de façon à compléter le réseau des 39 régions écologiques du pays. Quel pourcentage cela va-t-il nous donner? On verra en cours de route. Mais je ne pense pas qu'il soit sage, je ne pense pas que ce serait

doter une décision de sa souplesse requise si on fixait un chiffre: 12 p. 100.

Ce n'est pas une opération bureaucratique que la protection de l'environnement. Ce n'est pas une opération comptable que de compléter un réseau de parcs au Canada. Je crois qu'il faut faire attention là-dessus! En ce qui me concerne, bien sûr, je ne pourrai pas voter pour la motion. C'est un problème de formalisme, que je regrette, mais nous vivons dans le système parlementaire. Nous percevons cette motion comme nécessitant un vote de non-confiance. Je ne vais pas voter la non-confiance envers le gouvernement. Mais l'essentiel des principes qui sont proposés dans la motion me paraissent éminemment acceptables, sous réserve de ce pourcentage de 12 p. 100, je crois, sur lequel il faut faire une nuance importante.

[Traduction]

M. Fulton: Madame la Présidente, le ministre semble se méprendre sur une partie de mes propos. Il comprend très bien d'où vient la proportion de 12 p. 100. Je citais le rapport de la Commission Brundtland. Cette commission a fait faire des études par des biologistes et d'autres scientifiques partout où elle est allée dans le monde sur le niveau minimum qu'il faut maintenir pour conserver un degré raisonnable de diversité biologique sur la terre. Le consensus s'est établi entre les pays sur une proportion minimum de 12 p. 100. Tant mieux si nous pouvons atteindre un niveau plus élevé.

Personnellement, je ne comprends pas comment le ministre en arrive à dire que le Canada réserve 6 p. 100 de toutes les superficies comme parcs de types divers. Comme je l'ai signalé, le Fonds mondial pour la nature conclut dans son étude que seulement 2,6 p. 100 du territoire canadien est réellement protégé. L'exploitation minière et forestière et toutes sortes d'autres activités sont permises dans les 4 p. 100 qui restent et qui consistent principalement en parcs provinciaux.

J'ai deux questions à poser. À la conférence de Toronto, il a été décidé de réduire le dioxyde de carbone de 20 p. 100 d'ici l'an 2005. C'est la proportion sur laquelle s'est fait le consensus. La proportion de 12 p. 100 dont il est question dans le rapport Brundtland est celle qui a été généralement acceptée. Au Canada, la proportion se situe entre 2 p. 100 et 6 p. 100 et nous devons atteindre 12 p. 100 ou plus.

Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faut une direction de la part du gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif? Nous constatons que ce n'est plus possible dans certaines provinces. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il est très difficile de réserver autant de zones que l'exigerait la protection de la diversité biologique; c'est possible dans